

**Prévoyance professionnelle
Gate Gourmet (PGG)**

Comptes annuels 2008

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Comptes annuels	4
Annexe	7
1 Bases et organisation	7
1.1 Forme juridique et but	7
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	7
1.3 Indication de l'acte et règlements	7
1.4 Organe de gestion paritaire / droit de signature	7
1.5 Experts, organe de révision, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance	8
1.6 Employeur affilié	8
2 Membres actifs et rentiers	8
2.1 Membres actifs et membres externes	8
2.2 Bénéficiaires de rentes	10
3 Nature de l'application du but	10
3.1 Explications du règlement des prestations et des plans de prévoyance	10
3.2 Financement, méthode de financement	10
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	11
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	11
4.2 Principes comptables et d'évaluation	11
5 Risques techniques / couverture des risques / degré de couverture	12
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances	12
5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne	12
5.3 Total des comptes de vieillesse conformément à la LPP	13
5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités	13
5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle	14
5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives	14
5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	15
6 Explications relatives au placement de la fortune et au résultat net provenant du placement de la fortune	16
6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements	16
6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (article 59 OPP2)	17
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs	17
6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement	18
6.5 Instruments financiers dérivés en cours	20
6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune	20
6.7 Valeur marchande et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending	22
7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation	22
7.1 Bilan	22
7.2 Compte d'exploitation	23
8 Demandes de l'autorité de surveillance	24
9 Autres informations relatives à la situation financière	24
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	25
Rapport de l'organe de contrôle	27

Avant-propos

Chères assurées, chers assurés,

L'année 2008 a été pour les banques et les bourses et, par conséquent aussi pour les caisses de pensions, une « Annus horribilis ».

Après la crise des Subprimes en 2007, une crise financière mondiale d'une ampleur inconnue à ce jour a frappé le monde de la finance et de l'économie. Après les faillites des banques, surtout la banque Lehmann Brothers, les états ont essayé, avec des programmes massifs d'investissements, de lutter contre la crise économique. La violence et la rapidité avec laquelle la crise économique s'est propagée sur l'économie réelle ont surpris tous les acteurs du marché.

Lors de ses 7 séances en 2008, le Conseil de fondation de la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet (PGG) a régulièrement évalué la situation et agi en conséquence. Il y a eu lieu, malgré la baisse, de ne pas perdre patience et agir de manière précipitée.

Malgré ceci, le degré de couverture 2008 a souffert massivement et il a chuté à 95.6%, ce qui correspond à un léger découvert. En raison de ce léger découvert, le Conseil de fondation a pris des premières mesures d'assainissement. Entre autres, un blocage des retraits pour l'amortissement d'hypothèques et une demande à Gate Gourmet pour une réserve de contribution de l'employeur. Dans sa séance de mai, le Conseil de fondation discutera et décidera également avec le contrôleur d'investissements d'actions alternatives dans la stratégie de placement.

Pour 2008, malgré le léger découvert, le Conseil de fondation a décidé de verser un intérêt de 2.75%. Si, à fin 2009, le degré de couverture devait encore toujours se situer en-dessous de 100%, il faudrait compter avec une réduction d'intérêt en-dessous du taux minimal fixé par le Conseil fédéral, respectivement, en cas de degré de couverture inférieure à 95%, à aucun versement.

Le Conseil de fondation espère cependant que le creux de la vague a été franchi et que les marchés se redresseront lentement.

L'année dernière, des prestations ont été versées pour 7 nouveaux rentiers invalides. Etant donné que le nombre de cas d'invalidité en suspens est toujours élevé, le Conseil de fondation a décidé, sur demande de l'expert en prévoyance, d'augmenter les contributions pour l'assurance risque de 3.5% à 4.2%.

A la fin de l'année de référence, Monsieur Patrick Sparer (représentant des salariés), a quitté Gate Gourmet. Il a été remplacé par Madame Sabine Kubatz.

La liquidation partielle de la CGP n'est pas encore terminée et l'argent est encore toujours bloqué.

A cette occasion, je souhaite adresser mes chaleureux remerciements à tous les membres du Conseil de Fondation de la PGG, à l'expert en prévoyance, au contrôleur d'investissements ainsi qu'au gérant et à PFS pour leur collaboration, toujours excellente et empreinte de professionnalisme.

Thomas Foehn
Président PGG

Comptes annuels 2008

Bilan

ACTIFS	Index Annexes	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Placements de la fortune	6.4	154'817'528	186'877'558
Liquidités		2'908'875	4'738'168
Créances envers employeur	7.1.1	500'897	487'337
Créances	7.1.2	411'975	413'289
Obligations CHF		24'379'721	26'076'213
Obligations EUR		30'307'762	30'963'973
Prêts hypothécaires	6.4.2	6'119'734	6'369'734
Biens immobiliers	6.6.1	39'365'584	38'000'102
Actions Suisse		10'669'226	16'200'208
Actions Europe		6'290'499	10'316'210
Actions Améri. du N. (y c. couverture sur devise)		3'936'789	6'721'796
Actions Pacifique (y c. couverture sur devise)		6'369'558	9'953'220
Actions Emerging Markets		2'723'897	6'619'640
Private Equity	6.4.3	5'720'408	7'074'432
Hedge Funds (y c. couverture sur devise)	6.6.3	12'092'211	16'811'072
Commodities		3'020'392	6'132'164
Compte de régularisation actif	7.1.3	1'739'253	1'664'054
Total actifs		156'556'781	188'541'612
PASSIFS			
Dettes		938'923	1'771'951
Prestations de libre passage		753'328	1'317'451
Versement de capital retraités et survivants		100'000	389'985
Autres dettes	7.1.4	85'595	64'515
Compte de régularisation passif	7.1.5	97'324	165'245
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		162'636'794	161'278'294
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	113'519'070	120'293'567
Capital de prévoyance rentiers	5.4	41'186'724	33'864'727
Provisions techniques	5.6	7'931'000	7'120'000
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	0	25'326'122
Découvert		-7'116'260	0
Etat au début de la période		0	0
Excédent de dépenses		-7'116'260	0
Total passifs		156'556'781	188'541'612

Compte d'exploitation

	Index Annexes	2008 CHF	2007 CHF
Contributions et apports ordinaires et autres		6'239'742	5'946'280
Cotisations salariés		2'176'242	2'026'466
Cotisations employeur		2'713'686	2'646'213
Primes de risque salariés		542'561	511'878
Primes de risque employeur		632'099	601'815
Apports uniques salariés		73'504	28'070
Apports capital prévoyance rentiers	5.4	101'650	131'838
Prestations d'entrée		1'981'539	2'428'825
Apports de libre passage		1'861'539	2'378'825
Versements paiements anticipée LFEPL/divorce		120'000	50'000
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		8'221'281	8'375'105
Prestations réglementaires		-4'041'068	-4'479'878
Rentes de vieillesse		-1'732'500	-1'559'838
Rentes d'enfants de rentiers		-7'810	-4'384
Rentes de survivants		-91'032	-66'899
Rentes d'orphelins		-3'390	-6'135
Rentes d'invalidité		-370'643	-355'342
Rentes d'enfants d'invalides		-32'389	-36'315
Prestations en capital à la retraite		-1'755'889	-2'383'869
Prestations en capital en cas de décès et invalidité		-47'415	-67'096
Prestations de sortie		-7'300'235	-8'978'355
Prestations de libre passage lors de sorties		-6'376'478	-8'045'849
Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	7.2.1	-923'757	-932'506
Sorties pour prestations et retraits anticipés		-11'341'303	-13'458'233
Modifications capitaux de prévoyance et provisions techniques		-1'358'500	-3'659'383
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	5.2	9'888'141	8'719'568
Constitution capital de prévoyance rentiers	5.4	-7'321'997	-6'943'727
Constitution de provisions techniques	5.6	-811'000	-753'000
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-3'113'644	-4'682'224
Frais d'assurance	7.2.2	-48'345	-48'405
Résultat net du secteur d'assurance		-4'526'868	-8'790'916

	Index Annexes	2008 CHF	2007 CHF
Résultat net du placement de la fortune	6.6	-27'522'675	9'284'747
Revenu des liquidités		303'447	115'906
Revenu des obligations CHF		1'138'857	-106'620
Revenu des obligations EUR		-656'211	1'344'129
Revenu des prêts hypothécaires		172'713	183'651
Revenu des biens immobiliers	6.6.1	1'673'604	2'014'257
Revenu des actions Suisse		-5'586'573	-120'911
Revenu des actions Europe		-5'550'324	796'490
Revenu des actions Amérique N. (y c. couv. sur devise)		-2'987'222	130'346
Revenu des actions Pacifique (y c. couv. sur devise)		-4'856'631	-54'298
Revenu des actions Emerging Markets		-3'895'743	1'881'710
Revenu Private Equity	6.6.2	-1'316'287	1'101'595
Revenu des Hedge Funds (y c. couv. sur devise)	6.6.3	-2'846'382	844'927
Revenu des Commodities		-3'021'639	1'602'389
Revenu des Securities Lending	6.7	106'781	0
Frais de gestion du placement de la fortune	7.2.4	-161'659	-403'796
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-39'405	-45'028
Autres produits		3'100	5'098
Frais d'administration	7.2.5	-395'941	-382'083
Excédent de dépenses / recettes avant modification de la réserve de fluctuation des valeurs		-32'442'383	116'846
Dissolution / constitution de réserve de fluctuation des valeurs	6.3	25'326'123	-116'846
Excédent de dépenses		-7'116'260	0

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 *Forme juridique et but*

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland SARL au sens des articles 80 ss CC, article 331 CO et de l'article 48, alinéa 2 LPP. La fondation a son siège à Kloten, le domicile de Gate Gourmet Switzerland SARL. Elle est soumise à surveillance légale.

La fondation a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité pour les salariés de la société fondatrice ainsi que des entreprises étroitement liées à elle sur le plan économique. Dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application, elle assure les affiliés, leurs proches et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 *Enregistrement LPP et fonds de garantie*

La fondation est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH 1372 au registre de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage et, par conséquent, rattachée au fonds de garantie.

1.3 *Indication de l'acte et règlements*

La fondation a été créée par acte officiel du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002.

Indication des règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable à dater du
Règlement des prestations	21 novembre 2008	1er janvier 2009
Règlement de liquidation partielle	17 juillet 2007	1er juillet 2007*
Règlement des provisions	30 août 2006	1er janvier 2006
Règlement interne et organisationnel	30 janvier 2003	1er janvier 2003
Règlement des élections	5 novembre 2003	5 novembre 2003
Règlement des placements	26 novembre 2007	26 novembre 2007

* Approuvé par l'Autorité de surveillance par décision du 3 septembre 2007 et certificat de force de loi du 10 janvier 2008.

1.4 *Organe de gestion paritaire / droit de signature*

Le Conseil de fondation se compose des membres suivants au 31 décembre 2008:

Représentants de l'employeur		Représentants des salariés / Durée du mandat 1.1.2007 – 31.12.2010	
Thomas Föhn	Président*	Kurt Brunner	Vice-président*
Mark Zimmermann	Membre*	Léonard Biaggi	Membre*
Brigitte Studer	Membre*	Karl Rawyler	Membre*
Charles Ackermann	Membre*	Patrick Sparer ¹⁾	Membre*

1) Monsieur Patrick Sparer a quitté l'entreprise le 31 décembre 2008. Par conséquent, à cette date, il se retire du Conseil de fondation. Pour lui succéder dans le cercle électoral GG International / e-gatematrix, Madame Sabine Kubatz a été élue tacitement.

Direction/comptabilité	
Urs Ackermann	Gérant*
Anja Zeller	Remplaçante du gérant *
Doris Pongelli	Comptable*
Erich Thurnherr	Remplaçant comptable *

*= Droit de signature collective à deux

Au courant de l'année 2008, Monsieur Oscar Paulich a quitté Gate Gourmet et, par conséquent, il s'est retiré du Conseil de fondation. Il a été remplacé par Madame Brigitte Studer.

1.5 Experts, organe de révision, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance

Expert en prévoyance	Dipeka AG, Peter K. Bachmann, 8038 Zurich
Organe de contrôle	BDO Visura, 8031 Zurich
Contrôleur d'investissements	Complementa Investment-Controlling AG, 9015 St. Gall
Autorité de surveillance	Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

1.6 Employeur affilié

e-gatematrix Switzerland SARL

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Membres actifs et membres externes

Gate Gourmet Switzerland GmbH, Unit Zurich

	2008	2007
Effectif initial le 1.1.	612	554
Entrées	153	124
Sorties	-66	-49
Retraites	-16	-11
Décès	-2	0
Cas d'invalidité	-6	-6
Effectif final le 31.12.	675	612
Avoirs vieillesse le 31.12.	87'670'163	93'030'331

Gate Gourmet Switzerland SARL, Unit Genève

	2008	2007
Effectif initial le 1.1.	141	139
Entrées	76	23
Sorties	-38	-18
Retraites	-3	-2
Décès	0	0
Cas d'invalidité	-1	-1
Effectif final le 31.12.	175	141
Avoirs vieillesse le 31.12.	18'750'212	19'298'755

**Gate Gourmet International, France
et e-gatematrix Switzerland GmbH**

	2008	2007
Effectif initial le 1.1.	82	112
Entrées	27	24
Sorties	-33	-48
Retraites	0	-5
Cas d'invalidité	0	-1
Effectif final le 31.12.	76	82
Avoirs vieillesse le 31.12.	7'098'693	7'964'481

Crossair Catering GmbH

	2008	2007
Effectif initial le 1.1.	0	2
Sorties	0	-1
Retraites	0	0
Cas d'invalidité	0	-1
Effectif final le 31.12.	0	0
Avoirs vieillesse le 31.12.	0	0

Total PGG

	2008	2007	Modification par rapport à l'exercice précédent
Effectif initial le 1.1.	835	807	28
Entrées	256	171	85
Sorties	-137	-116	21
Retraites	-19	-18	1
Décès	-2	0	2
Cas d'invalidité	-7	-9	-2
Effectif final le 31.12.	926	835	91
Avoirs vieillesse le 31.12.	113'519'070	120'293'567	-6'774'497

Membres externes (comptés parmi les assurés actifs)

	2008	2007
Effectif initial le 1.1.	1	3
Entrées		0
Sorties		-2
Retraites	-1	0
Effectif final le 31.12.	0	1

Répartition par âge LPP le 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
18 - 24	16	13	22	14	38	27
25 - 34	78	45	103	85	181	130
35 - 44	91	79	183	173	274	252
45 - 54	88	88	200	193	288	281
55 - 65	43	44	102	101	145	145
Total	316	269	610	566	926	835

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la PGG est de 42.9 ans (exercice précédent: 44.1)

2.2 Bénéficiaires de rentes

Types de rentes	Femmes		Hommes		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Rentes de vieillesse	21	18	50	41	71	59
Rentes d'invalidité	12	10	16	11	28	21
Rentes de viduité	5	3	0	0	5	3
Rentes pour enfants	7	5	11	14	18	19
Total	45	36	77	66	122	102

3 Nature de l'application du but

3.1 Explications du règlement des prestations et des plans de prévoyance

Toutes les salariées et tous les salariés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle. De plus, sur la base d'une annexe au règlement des prestations, dont la validité est limitée au 31 décembre 2007, la possibilité existe d'une souscription externe après la sortie de la société affiliée.

Le règlement des prestations est basé sur la primauté des contributions.

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît après l'âge de 63 ans révolus. Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme d'un versement du capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont calculés collectivement en fonction de l'âge. Pour les destinataires ayant droit au 31 décembre 2005 à une retraite anticipée et qui perçoivent une prestation de vieillesse jusqu'au 31 décembre 2008, un délai transitoire est applicable pour les taux de conversion.

La rente d'invalidité correspond à 6.0% du capital vieillesse prévu à l'âge de 63 ans, l'extrapolation se faisant avec un taux d'intérêt de 2.5%.

La rente de conjoint s'élève à 85% de la rente d'invalidité. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au conjoint de fait qu'au conjoint de droit pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. En cas de décès d'assurés non mariés n'ayant pas désigné de partenaire, un capital décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse accumulé.

Pour chaque enfant, les rentes d'enfants se montent à 10% du dernier salaire assuré et à 15% s'il est orphelin de père et de mère.

3.2 Financement, méthode de financement

Les assurés peuvent choisir entre le „plan d'épargne standard“ et le „plan d'épargne plus“. Le choix du plan d'épargne intervient lors de l'entrée à la PGG. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées sur la base du „plan standard“. Un changement de plan d'épargne est chaque fois possible au 1er janvier et il demeure valable pour toute l'année civile suivante. Une information appropriée de l'assuré doit avoir lieu jusqu'au 30 novembre.

Les cotisations applicables pour la prévoyance vieillesse (avoirs de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Standard employeur	Standard salarié	Plan d'épargne plus employeur	Plan d'épargne plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,5 %	4,5 %	5,5 %	5,5 %
35 – 44	7,5 %	5,5 %	7,5 %	7,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %	10,5 %

La cotisation pour l'assurance risque décès et invalidité de monte à 4,2% (jusqu'au 31.12.2008 3.5%) du salaire assuré, 2,3% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 1,9% du salaire assuré par le salarié. Pour les collaborateurs de Gate Gourmet Switzerland, unité de Genève, la cotisation risque est de 4,2% (jusqu'au 31.12.2008 3.5%) du salaire assuré, 2,1% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 2,1% du salaire assuré par le salarié.

Les coûts d'administration, ceux pour le placement de la fortune ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services SA. Le 1er janvier 2006, le contrat a été prorogé pour une durée de 3 ans.

Concernant la liquidation partielle de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup, il n'y a eu aucun changement au courant de l'année de l'année de référence.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels de la fondation sont présentés conformément aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font conformément aux prescriptions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, reflètent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale, resp. vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations CHF	Valeur vénale
Obligations EUR	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Biens immobiliers	Valeur vénale
Actions Suisse	Valeur vénale
Actions Europe	Valeur vénale
Actions Amérique du Nord	Valeur vénale
Actions Pacifique	Valeur vénale
Actions Emerging Markets	Valeur vénale
Private Equity	Négociables: valeur vénale Non négociables: Net Asset Value
Hedge Funds	Valeur vénale
Commodities	Valeur vénale

Les actifs libellés en devise étrangère sont calculés sur la base du cours en vigueur le jour de référence, les frais et revenus au cours du jour en question.

5 Risques techniques / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland est une caisse de pensions autonome. Elle supporte elle-même tous les risques et elle n'a pas souscrit de contrats d'assurance. La fondation constitue une provision pour les risques inhérents aux fluctuations à court terme.

5.2 Développement et rémunération des avoirs épargne

Développement et rémunération des avoirs épargne	2008 CHF	2007 CHF
Etat des avoirs épargne le 1.1.	120'293'567	124'330'911
Dissolution capitaux de prévoyance assurés actifs	-9'888'141	-8'719'568
<i>Cotisations salariés</i>	<i>2'176'242</i>	<i>2'026'466</i>
<i>Cotisations employeur</i>	<i>2'713'686</i>	<i>2'646'213</i>
<i>Apports uniques salariés</i>	<i>73'504</i>	<i>28'070</i>
<i>Apports de libre passage</i>	<i>1'861'539</i>	<i>2'378'825</i>
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorce</i>	<i>120'000</i>	<i>50'000</i>
<i>Prestations de libre passage lors de sorties</i>	<i>-6'376'479</i>	<i>-8'045'849</i>
<i>Retraits anticipés LFEPL / versements suite divorce</i>	<i>-923'757</i>	<i>-932'506</i>
<i>Constitution suite transfert de capital, capital de couverture de rentes à capital d'épargne</i>	<i>0</i>	<i>33'932</i>
<i>Intérêt sur transfert de capital</i>	<i>0</i>	<i>1'937</i>
<i>Dissolution suite retraite, décès et invalidité</i>	<i>-9'533'065</i>	<i>-6'906'656</i>
<i>Ajustement capital de prévoyance assurés actifs</i>	<i>189</i>	<i>0</i>
Rémunération des avoirs épargne	3'113'644	4'682'224
Total capital de prévoyance assurés actifs le 31.12.	113'519'070	120'293'567
Taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs épargne	2.75%	4.00%

Conformément à l'article 7 du règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt pour l'année écoulée une fois qu'il a pris connaissance des résultats annuels. Pour l'année de référence, le Conseil de fondation a fait usage de cette possibilité et n'a appliqué aucun taux d'intérêt lors de calculs de prestations ou de versements effectués en cours d'exercice. La décision sur la rémunération 2008 des avoirs vieillesse a été prise lors de la séance du Conseil de fondation du 21 novembre 2008 et elle a été créditée rétroactivement à tous les assurés sortis et retraités. Pour l'exercice sous révision, tous les avoirs de vieillesse ont été rémunérés avec un taux d'intérêt de 2.75%.

5.3 Total des comptes de vieillesse conformément à la LPP

Total des comptes de vieillesse conformément à la LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Somme des avoir de vieillesse	113'519'070	120'293'567
Dont part conformément à la LPP	47'418'210	47'971'532

Les avoirs des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

Evolution du capital de couverture pour les retraités	2008 CHF	2007 CHF
Etat du capital de couverture le 1.1.	33'864'727	26'921'000
Constitution du capital de prévoyance retraités	7'321'997	6'943'727
Constitution suite retraite, décès et invalidité	9'533'065	6'906'656
Apport capital de prévoyance retraités	101'650	131'838
Dissolution suite prestation en capital retraite, décès et invalidité	-1'803'304	-2'450'965
Dissolution suite transfert de capital, capital de couverture de rentes à capital d'épargne	0	-33'932
Dissolution consécutive au versement de rentes	-2'237'764	-2'028'913
Rémunération technique	1'290'811	1'088'887
Perte nouvelles rentes d'invalidité	871'028	2'239'850
Perte de retraite	277'067	822'214
Gain suite mortalité, resp. coûts longévité rentiers	-508'934	268'092
Suppression de rentes d'enfants	-201'616	0
Total capital de prévoyance rentiers le 31.12.	41'186'724	33'864'727

Concernant l'apport capital de prévoyance retraités, il s'agit d'exigences de remboursement de prestations de libre passage pour des rentiers invalides sur la base d'une augmentation ultérieure du degré d'invalidité, respectivement de prestations de libre passage déjà versées à des invalides.

La constitution suite retraite, décès et invalidité correspond à l'avoir vieillesse des nouveaux rentiers au moment de leur retraite. Détails sur les formes de prestations choisies au moment de la retraite:

Retraites et formes de retrait de prestations	2008		2007	
	CHF	%	CHF	%
Avoirs de vieillesse lors de la retraite	9'533'065		6'906'656	
Dont retrait de capital	1'803'304	18.9%	2'450'965	35.5%
Dont perception de rente	7'729'761	81.1%	4'455'691	64.5%

Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation le 21 novembre 2008, les rentes en cours n'ont pas été adaptées au coût de la vie, ceci en raison de la situation financière actuelle (découvert).

Capital de couverture rentiers	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Modification par rapport à l'exercice précédent
Capital de couverture rentes de vieillesse	30'705'436	26'513'830	4'191'606
Capital de couverture rentes de conjoints	2'020'757	1'074'229	946'528
Provisions capitaux pour cas de décès	495'091	0	495'091
Capital de couverture rentes d'invalidité	7'697'899	5'422'563	2'275'336
Capital de couverture rentes d'enfants	267'541	854'105	-586'564
Total capital de prévoyance rentiers	41'186'724	33'864'727	7'321'997

5.5 *Résultat de la dernière expertise actuarielle*

La dernière expertise actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2008. L'expert confirme ce qui suit au sens de l'article 53, paragraphe 2 LPP:

- Le 31.12.2008, la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland présente un degré de couverture de 95,6% au sens de l'article 44 OPP2. Il existe ainsi un petit découvert soumis à déclaration s'élevant à CHF 7'116'260.
- En application de l'article 65c LPP, des mesures d'assainissement ont été prises et les prestations garanties à l'échéance.
- Les mesures prises correspondent aux directives de l'article 65d LPP. Leur efficacité dépend des futurs revenus des capitaux.
- Exception faite d'une liquidation totale, l'institution de prévoyance offre une garantie suffisante concernant sa capacité à remplir ses obligations courantes.
- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.

5.6 *Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives*

Bases actuarielles	
Bases appliquées	LPP 2005
Taux d'intérêt technique	3.5%

Pour les bases actuarielles, la LPP 2005 a été choisie. Elles se fondent sur les données recueillies auprès de douze grandes caisses de pensions de droit privé pendant les années 1999 à 2004.

Le taux d'intérêt technique se monte à 3,5%. Le calcul des provisions a été réalisé avec la méthode statique.

Composition des provisions techniques	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Modification par rapport à l'exercice précédent
Provision pour augmentation longévité	814'000	508'000	306'000
Provision pour risques décès et invalidité	2'687'000	2'505'000	182'000
Provision pour cas AI en suspens	4'430'000	3'420'000	1'010'000
Provision taux de conversion	0	687'000	-687'000
Total provisions techniques	7'931'000	7'120'000	811'000

La provision pour l'augmentation de la longévité sert au financement des coûts d'adaptation lors de changement de bases biométriques. Lors de la première application des nouvelles bases biométriques, cette provision est dissoute. La provision pour longévité des rentiers se monte à 2.0% (année précédente: 1.5%) du capital de prévoyance des rentes en cours.

Pour la couverture des fluctuations à court terme de l'évolution des risques, une provision (provision pour risques décès et invalidité) est constituée. Le calcul a été fait selon une méthode de mathématique d'assurance. Ainsi, dépendant des caractéristiques du risque de l'effectif actuel des assurés, une certaine probabilité a été calculée par l'expert en prévoyance, sur un horizon de temps d'une année et avec l'utilisation des bases techniques pour le besoin de

couverture de la totalité des préjudices. La provision correspond à la totalité des préjudices, déduction faite des primes de risque réglementaires de l'effectif actuel.

Provision pour cas AI en suspens: le 31 décembre 2008, 34 assurés (année précédente: 21) sont en attente d'une décision sur le versement de prestations d'invalidité. Une provision est constituée pour les cas où la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet devra fort probablement verser des prestations. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs présumées des futures rentes d'invalidité et les prestations de libre passage appliquées en cas d'invalidité.

La provision taux de conversion couvre le besoin supplémentaire de financement provenant de l'application des taux de conversion selon le règlement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005. Ces taux de conversion sont applicables sur la base des dispositions réglementaires transitoires et ne correspondent plus aux actuelles bases techniques. Les dispositions transitoires sont arrivées à échéance le 31.12.2008. La provision peut être dissoute.

Analyse de l'évolution du risque	2008 CHF	2007 CHF	Modification par rapport à l'exercice précédent
Primes de risque salarié et employeur	1'174'660	1'113'693	60'967
- Préjudices cas de décès	0	0	0
- Constitution capital de prévoyance pour nouveaux rentiers AI	-2'258'514	-3'440'173	1'181'659
+ Apports avoirs de vieillesse libérés	1'387'486	1'186'748	200'738
- Prime fonds de garantie	-48'345	-48'405	60
- Constitution de provisions techniques	-811'000	-753'000	-58'000
Perte provenant de l'évolution du risque	-555'713	-1'941'137	1'385'424

En 2008, des prestations de la fondation sont versées à 7 (année précédente: 10) nouveaux rentiers invalides. D'un point de vue technique, il en résulte une perte provenant de l'évolution du risque. Etant donné que le nombre de cas d'invalidité en suspens demeure constamment élevé, il y a lieu d'envisager à l'avenir un résultat négatif du risque. En raison de l'augmentation de la prime de risque décidée dès le 1er janvier 2009, cette perte devrait cependant pouvoir être réduite, respectivement éliminée.

5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Modification par rapport exerc. précédent
Total des actifs en valeur vénale	156'556'781	188'541'612	-31'984'831
Déduction des dettes	-938'923	-1'771'951	833'027
Déduction de la régularisation des passifs	-97'324	-165'245	67'922
Fortune disponible (fd)	155'520'534	186'604'416	-31'083'882

Capital de prévoyance assurés actifs	113'519'070	120'293'567	-6'774'497
Capital de prévoyance rentiers	41'186'724	33'864'727	7'321'997
Provisions techniques	7'931'000	7'120'000	811'000
Capital de prévoyance nécessaire (cp)	162'636'794	161'278'294	1'358'500

Découvert ou couverture excédentaire selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 (fd ./ cp)	-7'116'260	25'326'122	-32'442'382
Degré de couverture selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 (fd x 100 / cp)	95.6%	115.7%	

Le degré de couverture selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 s'élève à 95,6% à la date de la clôture du bilan. La fondation présente ainsi un découvert à la date de la clôture du bilan. Les mesures visant à corriger cette situation sont indiquées sous chiffre 9.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au résultat net provenant du placement de la fortune

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements

Selon le règlement des placements, le Conseil de fondation est responsable de l'établissement et de la réalisation de la stratégie de placement. En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation détermine les buts et les principes, de même que l'exécution et la surveillance du placement de la fortune. Il est par conséquent responsable du soin à apporter au choix des personnes auxquelles il en délègue l'exécution.

En principe, la gestion de la fortune se fait via des mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine, respectivement des Institutional Funds. Les placements immobiliers sont des placements indirects qui passent par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par PFS Pension Fund Services AG. Les placements en titres sont, en règle générale, des placements indexés.

Le Reporting mensuel et le contrôle des investissements sont confiés à Complementa Investment-Controlling AG. La comptabilité des papiers valeurs est tenue par PFS Pension Fund Services AG.

Catégorie	Mandataire de la gestion de la fortune	Gestionnaire du portefeuille
Marché monétaire	SSgA Liquidity Mgmt Fund CHF	State Street Global Advisors
Obligations CHF	Julius Bär/State Street Swiss Bond	State Street Global Advisors
Obligations EUR	State Street EMU Government Bond Index Fund	State Street Global Advisors
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires	PFS Pension Fund Services AG
Biens immobiliers	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
Actions Suisse	State Street MSCI Switzerland CTF	State Street Global Advisors
Actions Europe	State Street MSCI Europe Index SL CTF	State Street Global Advisors
Actions Amérique du Nord	State Street United States MSCI CTF State Street Canada MSCI CTF	State Street Global Advisors
Actions Pacifique	State Street Australia MSCI CTF State Street Hong Kong MSCI CTF State Street Japan MSCI CTF State Street New Zealand MSCI CTF State Street Singapore MSCI CTF	State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors
Actions Emerging Markets	State Street Daily Active Emerging Markets CTF	State Street Global Advisors
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 resp. 2006, L.P. Castle Private Equity AG Actions PFS SA	Partners Group LGT Private Equity Advisors Propre gestion
Hedge Funds	Mesirow Absolute Return Fund Magnitude International Fund Prisma Spectrum Fund Ltd	Mesirow Financial Magnitude International Prisma Capital Partners
Commodities	Pictet (CH) Solutions-Institutional Commodities Fund	Pictet & Cie.

Durant l'année de référence, les investissements dans le Pictet SMT Bond Fund (obligations CHF) ont été entièrement dissouts. Les investissements dans le PFS Alternative Defensive Strategy Fund (Hedge Fund) ont également été liquidés. Par contre, suite à une recherche élargie, deux nouveaux Hedge Fund of Funds ont été inclus dans le portefeuille.

Rétrocessions: durant l'année de référence, la fondation s'est informée auprès des gestionnaires de fortune externes au sujet de rétrocessions obtenues ou versées au sens du jugement du Tribunal fédéral du 22 mars 2006. Aucune rétrocession au sens du Tribunal fédéral n'a été déclarée.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (article 59 OPP2)

Se fondant sur le règlement des placements en vigueur, la PGG poursuit une stratégie d'investissements (SAA) qui, pour les points suivants, peut mener, ou a mené, pendant l'exercice sous révision, à une extension des règles de placement définies dans l'OPP2:

Catégorie de placement	Part SAA	Part le 31.12.2008	Limite OPP2	Article OPP2
Placements alternatifs	13%	13.5%	0%	59
Private Equity	2%	3.7%	0%	59
Hedge Funds	8%	7.8%	0%	59
Commodities	3%	2.0%	0%	59

Catégorie de placement	Part SAA	Part brute le 31.12.2008	Part nette le 31.12.2008	Limite OPP2	Article OPP2
Créances en devises et actions à l'étranger	50%	45.6%	32.3%	30%	55e
Créances en devises	31%	33.1%		20%	54f
Actions à l'étranger	19%	12.5%		25%	54g

Le risque inhérent aux devises est considérablement éliminé avec l'introduction de règles visant leur protection. La part totale susmentionnée de créances en devises et actions à l'étranger à la clôture du bilan est présentée de manière brute (avant protection des devises) et nette (part résiduelle de l'exposition des devises après leur protection). Pour l'estimation des écarts par rapport aux directives de l'OPP2, la position nette est analysée.

L'utilisation de cette extension est expliquée et motivée dans un rapport séparé. La preuve probante est ainsi faite que les dispositions de l'article 50 OPP2 sont bien respectées.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

L'objectif pour la performance est déterminé par le rendement visé et les apports supplémentaires nécessaires destinés, entre autres, aux provisions techniques et à la constitution de réserves de fluctuation. La stratégie de placement de la fondation se base, conformément aux calculs du contrôleur d'investissements, sur les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2008	2007
Rendement visé selon les calculs	3.5%	3.5%
Perspective de rendement (revenu escompté)	5.8%	4.9%
Risque historique	6.2%	6.1%
Réserve de fluctuation nécessaire, en % de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	17.9%	17.3%

La stratégie de placement et les réserves de fluctuation nécessaires qui en découlent ont été déterminées selon les principes courants du „value at risk“. Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation, les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires correspondent à 1.5 fois des réserves de fluctuation annuelles minimales.

Objectif de la réserve de fluctuation des valeurs	2008 CHF	2007 CHF
Etat de la réserve de fluctuation des valeurs le 1.1.	25'326'122	25'209'276
Dissolution / créance au compte d'exploitation	-25'326'122	116'846
Réserve de fluctuation des valeurs selon le bilan	0	25'326'122
Objectif de la réserve de fluctuation des valeurs	29'111'986	27'901'145
Réserve de fluctuation des valeurs manquante	29'111'986	2'575'023

6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement

6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	% de la fortune		SAA	Marge fluctuation
			2008	2007		
Valeurs nominales	64'628'964	69'048'715	41.7%	36.9%	39%	33-45%
Liquidités	2'908'875	4'738'168	1.9%	2.5%	2%	1-3%
Créances envers l'employeur	500'897	487'337	0.3%	0.2%		
Créances	411'975	413'289	0.3%	0.2%		
Obligations CHF	24'379'721	26'076'213	15.7%	14.0%	15%	13-17%
Obligations EUR	30'307'762	30'963'973	19.6%	16.6%	18%	16-20%
Prêts hypothécaires	6'119'734	6'369'734	4.0%	3.4%	4%	3-5%
Biens immobiliers	39'365'584	38'000'102	25.4%	20.3%	20%	17-23%
Actions	29'989'969	49'811'074	19.4%	26.7%	28%	22-34%
Actions Suisse	10'669'226	16'200'208	6.9%	8.7%	9%	7-11%
Actions Europe	6'290'499	10'316'210	4.1%	5.5%	6%	5-7%
Actions Amérique du Nord	3'936'789	6'721'796	2.5%	3.6%	4%	3-5%
Actions Pacifique	6'369'558	9'953'220	4.1%	5.4%	6%	5-7%
Actions Emerging Markets	2'723'897	6'619'640	1.8%	3.5%	3%	2-4%
Placements non traditionnels	20'833'011	30'017'667	13.5%	16.1%	13%	7-19%
Private Equity	5'720'408	7'074'432	3.7%	3.8%	2%	0-4%
Hedge Funds	12'092'211	16'811'072	7.8%	9.0%	8%	6-10%
Commodities	3'020'392	6'132'163	2.0%	3.3%	3%	1-5%
Placements de la fortune	154'817'528	186'877'558	100.0%	100.0%	100%	
Couverture contre le risque de change	16'728'389	16'788'438				
USD Hedge Funds – Vente de devises	10'272'547	13'020'883				
USD Hedge Funds – produits protégés	3'751'662	4'605'072	116.0%	104.8%	100%	75-100%

Actions USD	2'838'373	0	75.0%	0%	50%	25-75%
Actions JPY	3'617'469	3'767'555	69.0%	57.0%	50%	25-75%

SAA=Strategic Asset Allocation (stratégie de placement)

Au 31 décembre 2008, pour toutes les catégories d'actions (actions Suisse, Europe, Amérique du Nord, Pacifique et Emerging Markets), il y a violation de la limite inférieure de la marge de fluctuation.

En outre, à la date d'échéance du bilan, il y a violation de la limite supérieure de la marge de fluctuation pour la couverture contre le risque des USD. Elle est cependant couverte par d'autres investissements en USD (placements de bases dans des matières premières et Private Equities).

Pour les biens immobiliers, il y a violation de la limite supérieure de la marge de fluctuation.

Les violations des marges de fluctuation résultent de l'évolution extrêmement négative, principalement des marchés des actions. Par mesure de prudence et, pour réduire les risques de placement, la fondation a considérablement renoncé aux réallocations de catégories d'actions.

6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires accordés aux assurés de la fondation. L'institution leur accorde des prêts hypothécaires en premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement, ainsi que pour des résidences secondaires à usage propre situées en Suisse. Le crédit est limité à 80% de la valeur courante (respectivement 65% pour des résidences secondaires), respectivement CHF 750'000. Lors de retraites, le prêt hypothécaire doit être amorti à 65% de la valeur courante.

En plus des hypothèques variables, la fondation accorde aussi des hypothèques à taux fixe pour des durées de 3, respectivement 5 ans. Le taux d'intérêt des hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation en fonction du marché et il s'est élevé à 2.75% pendant l'exercice sous révision. Les taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe d'une durée de trois et cinq ans sont déterminés journalièrement et ils sont basés sur le cours moyen du taux SWAP des quotes UBS, majorées de 0.8%.

Les assurés qui quittent la fondation, respectivement prennent leur retraite en retirant tout leur capital, peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le crédit doit être remboursé à la date de la vente.

Ci-après le portefeuille des hypothèques pendant l'exercice sous révision:

Evolution portefeuille des hypothèques	Nombre de débiteurs		CHF	
	2008	2007	2008	2007
Etat au 1.1	22	24	6'369'734	7'309'734
Augmentation	0	0	0	0
Diminution résiliations	0	-2	0	-840'000
Amortissements			250'000	-100'000
Etat au 31.12.	22	22	6'119'734	6'369'734
Dont hypothèques à taux fixes	1	1	130'000	130'000

*1 preneur d'hypothèque a deux tranches d'hypothèques

Au 31.12.2008, les prêts atteignaient une moyenne de 57.71% (année précédente: 60%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit:

Nombre de preneurs d'hypothèques	Actifs		Rentiers		Tiers	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Etat au 31.12.	*11	*11	4	4	6	6

Par tiers, on entend tous les anciens assurés qui, au moment de quitter la fondation ou de prendre la retraite, ont retiré l'intégralité de leur capital mais ont conservé leur hypothèque auprès de la fondation en se conformant aux directives sur les hypothèques.

6.4.3 Private Equity

Le segment Private Equity comprend des actions d'une société de participation financière, deux Limited Partnerships, ainsi que des actions de PFS Pension Fund Services AG. En détail, il s'agit des positions suivantes:

Actions	Nombre		Cote CHF	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
PFS Pension Fund Services AG	120	120	37'800	19'080
Castle Private Equity AG	100'000	10'000	320'000	1'381'000
Total			357'800	1'400'080

Limited Partnership	Commitment 31.12.2008 CHF	Unfunded Commitment 31.12.2008 CHF	Net Asset Value CHF	
			31.12.2008	31.12.2007
Partners Group Secondary 2004 L.P.	4'438'269	269'073	2'454'146	2'743'485
Partners Group Secondary 2006 L.P.	4'438'269	722'043	2'908'462	2'930'867
Total	8'876'538	991'116	5'362'608	5'674'352
Total Private Equity	8'876'538	991'116	5'720'408	7'074'432

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Conformément au règlement des placements en vigueur, les placements en devises sont sécurisés. Les opérations de change à terme en cours suivantes existent à la date du bilan:

Vente de devises le	Devise	Montant local	Clôture cours à terme Valeur CHF	Cours actuel à terme Valeur CHF	Perte le 31.12.2008 CHF	Catégorie de placement
06.04.2009	USD	2'800'000	1.064350 2'980'180	1.013705 2'838'373	-141'807	Actions USD
06.04.2009	USD	2'800'000	1.064350 2'980180	1.013306 2'837'257	-142'923	Hedge Funds
06.04.2009	USD	5'000'000	1.064350 5'321'750	1.041028 5'205'140	-116'610	Hedge Funds
06.04.2009	USD	2'200'000	1.064350 2'341'570	1.013705 2'230'150	-111'420	Hedge Funds
06.04.2009	JPY	372'000'000	0.011741 4'367'769	0.009724 3'617'469	-750'300	Actions JPY
Total opérations de change à terme en cours				16'728'389	-1'263'060	

Les opérations de change à terme sont couvertes par des investissements correspondants en placements de base en devises correspondantes et elles ont été conclues via UBS SA (partie adverse). Pour le Hedge Fund Mesiraw Absolute Return Fund, la couverture sur devise est déjà incluse dans le produit.

6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune

Les résultats du placement de la fortune sont détaillés dans le compte d'exploitation. Ci-après, quelques précisions supplémentaires.

6.6.1 Détail sur le revenu des biens immobiliers

Revenu des biens immobiliers	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Biens immobiliers				
Fondation de placement Turidomus	1'673'604	2'014'257	39'365'584	38'000'102
Groupe de placement Casareal	1'354'015	1'261'219	27'378'012	25'794'198
Versement	1'194'480	1'157'774		
Ecart par rapport valeur inventaire	159'535	103'445		
Groupe de placement Proreal	319'589	753'038	11'987'571	12'205'904
Versement	537'923	506'280		
Ecart par rapport valeur inventaire	-218'333	246'759		

Les placements immobiliers sont des placements indirects effectués via la fondation de placements (AST) Turidomus. Les placements sont répartis en prétentions envers le groupe de placements Casareal (immeubles résidentiels) et en prétentions envers le groupe de placements Proreal (immeubles commerciaux). Le revenu se compose du dividende pour l'exercice sous révision plus/moins la correction sur l'évaluation de la valeur d'inventaire des prétentions.

6.6.2 Détail sur le revenu Private Equity

Revenu Private Equity	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Private Equity	-1'316'287	1'101'595	5'720'408	7'074'432
Actions PFS AG	22'680	5'400	37'800	19'080
Actions Castle Private Equity AG	-1'061'000	131'000	320'000	1'381'000
Partners Group Secondary 2004 L.P.	-95'881	728'361	2'454'146	2'743'485
Partners Group Secondary 2006 L.P.	-182'086	236'834	2'908'462	2'930'867

6.6.3 Détail sur le revenu Hedge Funds

Revenu Hedge Funds	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Total Hedge Funds (y compris couverture sur devises)	-2'846'382	844'927	12'092'211	16'811'072
PFS Alternative Defensive Strategy Fund	-497'928	-192'939	0	11'446'267
Magnitude International Class A	-977'264		4'195'736	0
Prisma Spectrum Fund Ltd	-448'235		4'515'765	0
Couverture sur devises réalisée	301'407	37'634		
Couverture sur devises non réalisée	-370'952	759'733	-370'952	759'733
Mesirow Absolute Return Fund	-853'410	240'499	3'751'662	4'605'072

Les placements dans des Hedge Funds sont normalement effectués en USD. Afin d'éliminer le risque des devises, la fondation a conclu des opérations de change à terme pour sécuriser les USD pendant l'exercice sous révision. Pour le Mesirow Absolute Return Fund, la couverture sur devises est déjà incluse dans le produit.

6.6.4. Performance sur l'ensemble de la fortune

Sur la base des calculs du contrôleur d'investissements, la performance de l'ensemble de la fortune et des différentes catégories de placements se présente comme suit:

Performance des catégories de placements	2008	2007
Liquidités	1.3%	3.9%
Obligations CHF	4.7%	-0.4%
Obligations EUR	-2.1%	4.4%
Prêts hypothécaires	2.8%	2.8%
Biens immobiliers	4.3%	5.4%
Actions Suisse	-34.2%	-1.8%
Actions Europe	-49.5%	6.0%
Actions Amérique du Nord	-41.5%	-1.1%
Actions Pacifique (incl. couvert. sur devises)	-40.0%	-2.8%
Actions Emerging Markets	-58.9%	32.5%
Private Equity	-19.9%	21.5%
Hedge Funds (inclus couverture sur devises)	-9.4%	3.2%
Commodities	-49.0%	32.5%
Performance totale	-14.7%	5.1%

La performance a été calculée par le contrôleur d'investissements selon la méthode Time weighted Return (TWR) et déclarée nette (après déduction des coûts des placements indirects).

6.7 Valeur vénale et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending

Selon le contrat Pool avec la State Street, avec les placements indexés en actions et obligations, la fondation participe à un programme de Securities Lending. Le prêt se fait au sein des canaux collectifs de placements de la State Street. La fondation participe à raison de 60% aux revenus réalisés par la State Street dans ce programme. Pour les catégories d'actions, les revenus sont indiqués séparément et réinvestis. Pour les catégories d'obligations, le calcul des revenus se fait à l'intérieur du fonds (sans versement et réinvestissement).

7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Cette position correspond aux contributions des salariés et de l'employeur pour le mois de décembre 2008, qui ont été versées en janvier 2009.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Avoir impôt anticipé remboursable	392'442	402'510
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	19'533	10'779
Total des créances	411'975	413'289

Expérience faite, le solde de l'avoir dû sur l'impôt anticipé est versé le 1er septembre 2009.

Les intérêts dus sur les prêts hypothécaires ont été versés à fin janvier 2009.

7.1.3 Compte de régularisation actifs

Compte de régularisation actifs	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Versement fondation placement Turidomus (placements immobiliers)	1'732'403	1'664'054
Revenus nets Securities Lending	5'327	0
Facture 2009 payée par anticipation	1'523	0
Total compte de régularisation actifs	1'739'253	1'664'054

Sur la base d'une information de la fondation de placement Turidomus (demande soumise à l'assemblée des investisseurs), il est prévu que le bénéfice à distribuer pour 2008 s'élève à CHF 45 pour chaque part Casareal, respectivement CHF 42.50 pour chaque part Proreal. Le versement pour l'année sous révision (CHF 1'732'402.50) sera effectué pour le 31 mai 2009.

Passifs

7.1.4 Autres dettes

Concernant les autres engagements, il s'agit de factures qui n'ont pas encore été payées et qui concernent l'exercice sous révision.

7.1.5 Compte de régularisation passifs

Compte de régularisation passifs	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Contributions au fonds de garantie	48'345	48'405
Régularisation pour révision et expertises	32'000	32'000
Régularisation pour Management Fees et Global Custody	11'000	65'433
Autres régularisations	5'979	19'408
Total compte régularisation passifs	97'324	165'246

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1 Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces

Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	2008 CHF	2007 CHF	Modification par rapport à l'année précédente
Versements anticipés pour la propriété de logements (LFEPL)	535'486	798'400	-262'915
Versements à la suite de divorces	388'271	134'106	254'165
Total versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	923'757	932'506	-8'749

En tout, 7 personnes (année précédente 8) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL. En moyenne, CHF 76'498 (année précédente: CHF 99'800) d'avoirs de vieillesse ont été retirés par anticipation pour la propriété de logements.

Le transfert d'une partie de l'avoir individuel aux institutions de prévoyances des conjoints divorcés a été opéré pour un total de 5 personnes (année précédente: 4).

7.2.2 Charges d'assurances

Ce poste comprend les contributions au fonds de garantie.

7.2.3 Frais de gestion du placement de la fortune

Frais de gestion du placement de la fortune	2008 CHF	2007 CHF	Modif. par rapport à l'année précédente
Coûts pour conseils en investissements	73'986	78'251	-4'265
Frais pour la comptabilité des papiers valeurs, respectivement Global Custody	-5'094	31'061	-36'155
Taxes séparées perçues pour placements indirects	51'668	80'172	-28'804
Coûts des transactions pour placements indexés	0	161'731	-161'731
Droits de timbres / remise chiffre d'affaires fédéral	34'384	45'440	-11'056
Frais d'administration des hypothèques des assurés	6'715	7'141	-426
Total frais de gestion du placement de la fortune	161'659	403'796	-242'137

Les frais pour la comptabilité des papiers valeurs et l'établissement des décomptes pour les droits de timbres se sont montés à CHF 19'906 pour l'exercice sous révision. Etant donné que, pour l'exercice sous révision, la provision de CHF 25'000 de l'année précédente pour les frais de Global Custody n'a pas été utilisée, il en résulte CHF -5'094.

La gestion de la fortune n'a pas occasionné d'autres coûts directs. Pour les placements indirects, les frais de gestion de la fortune sont généralement déduits de la Net Asset Value (NAV).

7.2.4 Frais d'administration

Frais d'administration	2008 CHF	2007 CHF	Modification par rapport à l'année précédente
Frais de révision	27'761	28'976	-1'215
Honoraires d'experts	38'696	37'665	1'031
Coûts formation et frais Conseil fondation	38'580	34'923	3'657
Frais de gestion PFS AG	279'884	263'728	16'156
Autres frais d'administration	11'020	16'791	-5'771
Total frais d'administration	395'941	382'083	13'858

Sur la base des 937 assurés actifs et rentiers (sans les enfants) au 1er janvier 2008, les frais d'administration s'élèvent à CHF 423 (année précédente: 439) par destinataire.

Les autres frais d'administration comprennent CHF 5'405 pour frais d'impression et de traduction (année précédente: CHF 11'848), CHF 0 (année précédente: CHF 1'330) pour participation de la PGG à des séminaires de préparation à la retraite ainsi que CHF 5'616 (année précédente: CHF 3'612) pour d'autres taxes et impôts. Conformément à la décision prise le 30 janvier 2003 par le Conseil de fondation, la PGG participe aux séminaires de préparation à la retraite à raison de CHF 290 par participant.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de la part de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

A la date du bilan, la fondation affiche un découvert selon l'article 44 OPP2. Ensemble avec l'expert, le conseil de fondation a développé un concept de mesures afin de pouvoir éliminer le découvert dans un délai raisonnable (5 – 7 ans). En détail, les mesures suivantes sont prévues:

- pour l'année sous révision, versement d'un intérêt d'uniquement 2.75% sur les avoirs de vieillesse des actifs
- pas d'augmentation des rentes courantes pour l'année sous révision

- pas de versement d'intérêt sur les avoirs de vieillesse pour les calculs de prestations au courant de l'année 2009 et si, en novembre 2009, le degré de couverture se situe toujours en-dessous de 100%, définitivement pas d'intérêt; en cas de versement d'intérêt: avec un éventuel paiement rétroactif aux assurés sortis dans le courant de l'année
- suspension de la possibilité de retrait anticipé LFEPL pour amortisation d'hypothèques
- demande aux employeurs affiliés d'inclure une réserve de contribution de l'employeur avec renonciation temporaire à son utilisation
- introduction d'un délai de 3 mois pour l'annonce de retraits de capital lors de retraites
- pas de réallocations d'actions
- augmentation de la contribution risque à 4.2% au 1er janvier 2009
- surveillance conséquente de la stratégie de placement et de la situation de risque.

Le Conseil de fondation a informé les destinataires du découvert existant.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

La fondation est investie dans plusieurs Fonds qui sont administrés par State Street Global Advisors (SSgA) et qui font partie du Securities Lending Programm de State Street (Lending-Fonds).

State Street Bank and Trust Company est chargée par Lending-Fonds de prêter des papiers valeurs du Lending-Fonds et de placer les garanties financières déposées par les emprunteurs dans des Collateral-Pools. A la suite des turbulences actuelles dans les marchés financiers, les Spreads de crédit se sont étendus sur ces placements, de sorte que les cours des papiers valeurs contenus dans les portefeuilles et la valeur d'inventaire nette des Collateral-Pools sur base de Mark-to-Market se sont réduits. Les valeurs d'inventaire nettes sur la base de Mark-to-Market ont en outre souffert de la correction dramatique sur le marché des actions global: la valeur au comptant des papiers valeurs prêtés a baissé et la réduction du capital étranger a freiné la demande des prêteurs. Ceci a mené à une augmentation du pourcentage des papiers valeurs à moyen terme dans les Collateral-Pools et a renforcé les effets de l'extension des Spreads de crédit sur la valeur d'inventaire nette des Collateral-Pools.

Le résultat de ces deux effets est que, dans les Collateral-Pools, les placements ont été, d'une part, limités en ce qui concerne les liquidités et, d'autre part, concernant l'évaluation du point de vue d'un Mark-to-Market, ils se situent en-dessous des frais d'acquisition. Ces deux effets ont aussi des conséquences sur les investisseurs des canaux de placement indirects avec Securities Lending de State Street. Pour les canaux d'actions indirects (CTF's), un choix est possible entre des canaux avec et sans Securities Lending (les revenus correspondants sont versés, comme aussi indiqué sous chiffre 6.7), pour les obligations, State Street n'offre pas ce choix et le programme Securities Lending est contenu dans le produit.

Par sa communication du 23 mars 2009, State Street a donc informé des conséquences suivantes sur les catégories de placement actions, respectivement obligations en devises étrangères:

Conséquences pour les placements d'actions collectifs auprès de State Street

Après que, par lettre du 3 octobre 2008, certaines limites de restitution ont déjà été introduites (sans conséquences matérielles déterminantes pour la fondation), avec la communication du 23 mars 2009, de nouvelles conditions pour les restitutions mensuelles ont été introduites, qui pourraient avoir des conséquences pour la fondation. Jusqu'à au moins fin 2009, les demandes de restitutions de chaque Lending-Fonds sont limitées mensuellement à maximum 4% de la valeur d'inventaire nette du compte à la date de la demande de restitution. Pour chaque mois pour lequel SSgA ne reçoit aucune demande de restitution supérieure au pourcentage mensuel maximal, le pourcentage restant peut être restitué à une date ultérieure («droit de restitution cumulable»). SSgA peut néanmoins à nouveau modifier ces conditions de restitution en tout temps et sans information préalable, respectivement étendre la durée de validité espérée.

Conséquences pour les placements en obligations en devises étrangères auprès de State Street

Pour les restitutions, SSgA a décidé d'introduire les taxes de restitution indiquées ci-après. SSgA se réserve le droit d'adapter régulièrement le montant des taxes de restitution.

Fonds partiel	Taxe de restitution
SSgA EMU Government Bond Index Fund	3,00%
SSgA US Government Bond Index Fund	2,25%

Actuellement, il n'existe aucune valeur d'inventaire nette vérifiée au 31 décembre 2008 qui pourrait permettre une quantification précise des corrections de valeur du Cash Collateral.

Rapport de l'organe de contrôle

Au Conseil de fondation de la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland, Kloten

En tant qu'organe de contrôle, nous avons examiné si les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), la gestion des affaires et le placement de la fortune ainsi que les comptes de vieillesse de la Prévoyance professionnelle Gate gourmet Switzerland pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2008 sont conformes à la législation.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion des affaires, du placement ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à les vérifier et à en émettre une appréciation. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses, qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à ce que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une certitude raisonnable. Dans les comptes annuels, nous avons examiné les postes et les indications fournies au moyen d'analyses et d'enquêtes sur la base de sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles déterminantes pour la tenue et la présentation des comptes et le placement de la fortune ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors du contrôle de la gestion des affaires, nous portons un jugement sur les dispositions légales, respectivement réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des contributions, le versement des prestations ainsi que sur le respect des prescriptions concernant la loyauté dans la gestion de fortune. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion des affaires, le placement de la fortune ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels affichent un découvert de CHF 7'116'260 et un degré de couverture de 95,6%. Les mesures élaborées sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, ensemble avec l'expert en prévoyance professionnelle, pour l'élimination du découvert, le placement de la fortune et l'information des destinataires sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a, paragraphe 2 OPP2, nous devons, dans notre rapport, constater si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en état de découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que:

- le Conseil de fondation remplit sa tâche de conduite de manière active, conforme à la situation et concevable dans son choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque donnée, comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffres 6 et 9;
- pour la réalisation du placement de la fortune, le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales et en particulier la capacité de risque en appréciant l'ensemble des actifs et des passifs, conformément à la situation financière effective de même que la structure et qu'il a déterminé l'évolution escomptée de l'effectif des assurés;
- les placements auprès de l'employeur correspondent aux prescriptions légales;
- les placements de la fortune, compte tenu des explications qui précèdent, concordent avec les prescriptions des articles 49a et 50 OPP2;
- les mesures visant à l'élimination du découvert décidées par le Conseil de fondation, ensemble avec l'expert en prévoyance professionnelle, dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures, sont réalisées, de même que l'obligation d'informer a été respectée;
- jusqu'à présent, le Conseil de fondation a surveillé l'efficacité des mesures visant à l'élimination du découvert. Le Conseil de fondation nous a en plus confirmé qu'il poursuivra sa surveillance et qu'il adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité d'éliminer le découvert et la capacité de risque concernant le placement de la fortune dépendent aussi d'événements non prévisibles, par exemple, les évolutions sur les marchés des placements et auprès de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Zurich, le 14 avril 2009

BDO Visura

Serge Temperli
Réviseur en chef
Expert en révision qualifié

ppa. Marcel Frick
Expert en révision qualifié